

RESOLUTION CONCERNANT LE COMITE DES 19 SUR  
L'ASSISTANCE AUX ETATS DE LA LIGNE DE FRONT

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Trente-huitième Session Ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 22 février au 28 février 1982,

Ayant examiné le rapport du Comité des 19 ainsi que le rapport des missions effectuées par le sous-comité des 19 auprès de certains Pays arabes, de la BADEA et de la BAD contenu dans le Document CM/1186 (XXXVIII) en vue de solliciter une assistance en faveur des Etats de la Ligne de Front ;

Ayant également examiné les propositions faites par le Président du Comité des 19 et contenues dans le document PL/DLC/32 (IV) 73.82 concernant la nécessité de redéfinir le mandat du Comité ;

Rappelant les résolutions CM/Res.577 (XXIX), CM/Res.637 (XXXI), CM/Res.786 (XXXV) et la décision AHG/Dec.112 (XVI) Rev.1 de l'OUA sur l'assistance qu'il est nécessaire d'accorder aux Etats de la Ligne de Front ;

Prenant acte avec satisfaction de la disponibilité des pays et des institutions arabes visités à collaborer étroitement à l'aide aux Etats de la Ligne de Front et à leur accorder une assistance substantielle ;

Exprimant sa préoccupation devant les problèmes économiques et sociaux graves et sans cesse croissants auxquels sont confrontés les Etats de la Ligne de Front en raison des actes d'agression continus perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud ;

Rappelant l'engagement solennel de l'OUA à trouver les voies et moyens d'obtenir auprès des sources extra-africaines une assistance financière et matérielle en faveur des Etats de la Ligne de Front, victimes de l'agression du régime de Prétoria, en raison de leur dévouement à la cause africaine ;

Se félicitant des efforts jusqu'ici déployés par le Comité des 19 et notamment par son Président, le Togo, pour accomplir la mission que lui a confiée l'OUA ;

Prenant acte avec satisfaction de l'heureuse initiative des États de la Ligne de Front et d'autres États membres de l'OUA voisins de l'Afrique du Sud, de conjuguer leurs efforts en vue de résoudre les problèmes politique et économique créés par le régime raciste de l'Afrique du Sud, et ce, en particulier, grâce à la mise sur pied de la CCDA,

1. PREND ACTE avec satisfaction du rapport du Comité des 19 et du rapport des missions effectuées auprès des Pays arabes, de la BADEA et de la B.A.D en vue de solliciter une assistance en faveur des États de la Ligne de Front.
2. EXPRIME sa gratitude aux Pays et aux Institutions arabes visités par le Comité des 19 pour leur volonté de venir en aide aux États de la Ligne de Front.
3. FELICITE le Comité des 19 pour avoir accompli avec succès la mission qui lui a été confiée.
4. RECOMMANDE en conséquence que soit mis fin au mandat du Comité des 19 sur l'assistance aux États de la Ligne de Front.